



**Conseil Communal de
Belmont-sur-Lausanne**

Préavis No 05/2024 au Conseil communal

Participation aux études de la STEP

Rapport de la Commission Technique

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le 25 mars 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, syndique M. Philippe Michelet
Chef des infrastructures :	M. Andrea da Campo
Commission des finances :	M. Christian Marrel, président M. Daniele Annese Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion
Commission technique :	M. J-C. Bartolacelli (CCAR/CIB) Mme Johanne Raemy (CIB) M. Alain Batänger (Verts), absent et non excusé

La commission technique chargée d'étudier le préavis n° 05/2024 s'est réunie le 8 avril 2024.

La commission tient à remercier Mme Greiner et M. Michelet pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux questions émises.

Préambule :

Ce rapport-préavis a pour objectif une demande de crédit de CHF 1'250'250.00 TTC destiné à financer la phase d'études de projet pour la reconstruction de la STEP.

Historique :

La STEP a plus de 50 ans et, si elle remplit encore la plupart des exigences légales de traitement, des problèmes d'exploitation se font ressentir de plus en plus souvent, à l'image des fuites qui ont nécessité, de 2015 à 2018, d'importants travaux de rénovation des digesteurs. Les installations devront dès lors être rénovées ou remplacées pour garantir leur fonctionnement à long terme.

De plus, depuis le 1er janvier 2016, l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) impose le traitement des micropolluants à toutes les STEP de plus de 24'000 habitants. Il s'agit de substances telles que des composés présents dans les pesticides, les produits d'entretien ou les médicaments qui se retrouvent dans l'eau et qui, à d'infimes concentrations déjà, sont nocives pour les organismes vivants. Des étapes de traitement devront donc être ajoutées pour traiter ces micropolluants. Pour toutes ces raisons, la STEP de Pully doit être reconstruite d'ici à 2030, horizon auquel le nombre de 24'000 habitants raccordés devrait être atteint.

Le Canton et la Confédération du reste poussant à la régionalisation et au regroupement de ces stations d'épuration, cette démarche vise à améliorer la qualité des traitements en tenant compte des aspects économiques et écologiques.

D'autre part, il faut que ce projet avance rapidement, car une taxe fédérale de CHF 9.- par habitant raccordé est perçue aux communes depuis janvier 2016. Cette taxe tombera dès que la nouvelle STEP sera en fonction avec le traitement des micropolluants.

Traitement de l'eau

A fin 2022, le canton comptait 152 stations d'épuration (STEP) centrales. 35 substances ont été analysées en entrée et sortie de STEP et 38 dans les cours d'eau du réseau de surveillance des micropolluants organiques des eaux usées. Ces substances sont principalement des médicaments (antidouleurs, antibiotiques...) retrouvés dans les eaux usées soit par leur persistance dans les urines ou les excréments, soit par lessivage des crèmes étalées sur les mains ou le corps. S'ajoutent des produits anticorrosifs utilisés en milieu industriel mais aussi présents dans des produits courants et enfin quelques pesticides urbains (répulsif insectifuge, insecticide...). Voir le dossier complet Bilans 2022 de l'épuration vaudoise.

Le cœur du traitement de l'eau est un procédé dit « biologique » qui permet de retirer la pollution dissoute. C'est également l'étape de traitement la plus énergivore. Parmi les techniques réalisables, le choix s'est porté sur celle ayant la plus grande efficacité énergétique et les coûts d'exploitation les plus faibles, les coûts d'investissement étant quant à eux similaires. Cette technologie est appelée Nereda.

Deux technologies dominantes sont déployées en Suisse pour le traitement des micropolluants : le traitement par ozonation et l'utilisation de charbon actif. Compte tenu de la composition des eaux usées - essentiellement de nature urbaine et peu chargée en eaux de nature industrielle - qui parviennent à la STEP de Pully, le choix s'est porté sur la seconde.

La Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton de Vaud a exigé que les eaux traitées à la STEP soient rejetées au lac, et non plus dans la Paudèze, afin d'offrir une protection accrue des rives du lac et des zones de baignade. Le point de rejet de cette conduite

sera situé à environ 230 m des rives, face à la piscine, et une profondeur de 25 m. Son emplacement est dicté par des contraintes de stabilité du terrain.

A l'horizon 2060, correspondant à la pleine capacité de la STEP, celle-ci sera à 100 % autosuffisante pour ses besoins en chaleur et pourra fournir à un futur réseau de chauffage à distance un excédent d'environ 7'700 MWh/an, correspondant aux besoins d'environ 400 ménages. Belmont ne pourra pas bénéficier directement de ce chauffage à distance sans des investissements conséquents mais pourra bénéficier indirectement tout de même du produit généré qui ira en déduction des charges supportées par les 3 communes.

Travaux et traitement provisoire

Comme la STEP est reconstruite à son emplacement actuel, un traitement provisoire devra être mis en place pendant les travaux. Durant cette période, l'eau traitée sera rejetée avec une qualité dégradée. Afin de limiter l'impact sur la qualité de l'eau de baignade à proximité de la piscine, la nouvelle conduite de rejet au lac devra ainsi impérativement être construite avant la mise en service du traitement provisoire. Les travaux de reconstruction de la STEP dureront de 3 à 3.5 ans environ (hors construction de la nouvelle conduite de rejet). Le Canton ne s'est pas encore prononcé sur le type de traitement provisoire à mettre en place pendant les travaux. Les coûts varient fortement selon la variante retenue. La question est donc de savoir si ces coûts devront faire l'objet d'un préavis ou non des 3 conseils communaux dès l'instant où cela pourra avoir une incidence sur la facture finale bien que le préavis que nous avons à nous prononcer ce jour ne concerne que la participation de la commune de Belmont (15%) aux études de la STEP.

Surfaces d'utilité publique sur la STEP

Dans la partie Nord, le maintien comme aujourd'hui d'un parking public, mais étendu sur deux étages, est la piste privilégiée à ce jour pour valoriser ces volumes. Ceux-ci pourraient toutefois servir, en fonction du développement du projet ou des besoins au cours du temps, comme locaux de l'administration ou comme espaces de stockage. Les coûts engendrés par la création de ce parking seront intégralement supportés par la Ville de Pully.

Etude et variantes : raccordement à la STEP de Vidy ou réhabilitation de la STEP de Pully

Selon les études faites et expliquées dans le préavis, les auteurs de l'étude nous confirment que la réhabilitation de la STEP de Pully est la meilleure solution pour les intérêts financiers et autres des 3 communes, qui continuera à gérer l'ensemble de l'exploitation, des finances, des taxes.

Refonte du partenariat Pully – Paudex - Belmont

Le modèle actuel offre une grande autonomie à Pully dans la construction et l'exploitation de la STEP mais une gouvernance limitée, voire nulle, pour Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Il est simple à mettre en place et flexible. Pully, en tant qu'unique propriétaire de la STEP, devrait supporter seule l'entier des investissements nécessaires à sa reconstruction.

Choix du modèle entre création d'une société anonyme de droit privé (SA) ou une Association intercommunale (AI)

Dans ces deux modèles, la gouvernance et l'investissement seraient partagés entre les trois communes, mais dans une SA le pouvoir est conféré davantage à l'exécutif vis-à-vis du législatif.

Une SA présente une certaine vulnérabilité financière car elle est soumise à la poursuite par voie de faillite. Finalement, les règles de comptabilité d'une SA sont différentes de celles d'une commune, ce qui augmenterait la charge de travail et la complexité de ces prestations.

L'AI est une entité de droit public composée d'un conseil intercommunal (membres issus des trois conseils communaux) et d'un comité de direction (typiquement, des membres des trois Municipalités).

Elle s'apparente aux structures d'une commune et est déjà pratiqué par Pully pour la police, la protection civile, etc. La structure est relativement complexe à mettre en place et peu flexible.

Les Municipalités des trois communes se sont prononcées en faveur de la création d'une AI. Plus proche de la structure actuelle, elle maintient l'esprit de partenariat existant en garantissant un bon équilibre entre les trois communes dans le financement et le pilotage de la STEP.

L'AI aura pour but principal de financer, d'exploiter et d'entretenir la STEP. Elle aura également pour but optionnel de planifier, d'exploiter et d'entretenir les réseaux d'eau et d'assainissement des communes qui le désirent.

Les recettes de l'AI seront composées des contributions des communes membres (chaque commune prélevant sa taxe d'épuration selon son propre règlement), de la vente d'énergie et des subventions.

L'AI financera la construction de la STEP et refacturera annuellement, en sus des frais d'exploitation, ses frais d'amortissement et d'intérêt aux communes membres au prorata des habitants raccordés à la STEP (soit 77 % pour Pully, 15 % pour Belmont-surLausanne et 8 % pour Paudex selon les données au 27 janvier 2023).

La commune de Belmont dispose d'un fonds constitué pour couvrir (partiellement) les coûts de construction d'une nouvelles STEP. Ce fonds contient actuellement CHF 4'902'061.-

La représentation politique dans les organes de l'association serait à priori la suivante.

Pour le conseil intercommunal :

15 voix pour Pully
5 voix pour Belmont
3 voix pour Paudex

En fait, pour obtenir la majorité décisionnelle, Pully devra obtenir 15 voix + 1 afin d'éviter que les autres communes ne puissent avoir droit au chapitre.

Quoiqu'il en soit, sa création sera soumise au vote des trois Conseils communaux dans un préavis prévu courant 2025.

Aspects du développement durable

Dimension économique

C'est le principe du pollueur-payeur qui régit le financement de l'évacuation et de l'épuration des eaux. Ce sont donc les habitants et les entreprises qui les financent via une taxe. Les réflexions ont été menées de manière à explorer rigoureusement les différentes solutions possibles ; le but étant de proposer un scénario qui, sur le plan coût/efficacité, soit le plus intéressant possible pour l'ensemble des partenaires et surtout pour les habitants. De ce point de vue-là le scénario de la STEP intercommunale de Pully présente le meilleur rapport coût/efficacité sur le long terme.

Dimension sociale

Les eaux usées constituent un vecteur important de transit des micropolluants dans le Léman (réserve d'eau de consommation pour plusieurs régions). La station d'épuration actuelle ne les retenant que très partiellement, ces substances polluantes se retrouvent, par le cycle de la chaîne alimentaire, dans les organismes aquatiques et, par le cycle de l'eau, peuvent impacter la santé de la population. La lutte contre les micropolluants constitue aujourd'hui un défi majeur en termes de protection des milieux aquatiques et de prévention de la santé publique.

Dimension environnementale

Les gestes quotidiens de tout un chacun ainsi que l'activité des entreprises ou industries dans la région génèrent quantité de rejets polluants qui aboutissent pour partie dans les eaux usées. Les stations d'épuration sont les usines de nettoyage de ces eaux permettant de préserver les cours d'eau et le lac Léman - source d'eau potable majeure de la région -, ainsi que leurs faunes. Ce projet répondra au défi du traitement des nouveaux éléments polluants qui ont été identifiés ces dernières années : les micropolluants. Cette STEP intercommunale pourra aussi bénéficier des dernières avancées technologiques sur le plan de l'efficacité énergétique. De plus, elle ne sera pas considérée uniquement pour le traitement des eaux et des boues, mais également comme une vraie centrale productrice d'énergies renouvelables à travers l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux photovoltaïques, la valorisation du biogaz et de la chaleur des eaux usées. L'emploi de matériaux locaux et recyclés sera favorisé.

Conclusion :

Depuis l'origine de ce projet, tous les partenaires ont pensé de façon régionale pour arriver au résultat encourageant qui se traduit, avant tout, par la volonté de faire ensemble. Il s'agit de poursuivre avec le même engouement à développer et à réaliser ce projet ambitieux et prometteur en matière de protection des eaux grâce à une station d'épuration intercommunale

pour nos 3 communes. Les études ont montré l'intérêt économique de se regrouper afin de présenter le meilleur rapport coût/efficacité aux citoyens. Les partenaires doivent continuer à conjuguer leurs efforts et renforcer l'esprit de solidarité existant pour les habitants avec la volonté de préserver la qualité de notre environnement, en particulier ici lac et cours d'eau, et par là-même la qualité de vie de toute une région.

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 05/2024 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 18 avril 2024

La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
J-C. Bartolacelli (CIB), rapporteur	
Johanne Raemy (CIB)	
Alain Batänger (Verts)	